

Des questions ont été récemment posées par des organes d'information au sujet du nombre de représentations qui ont été faites auprès du Gouvernement de Cuba concernant le cas de M. Ronald Patrick Lippert qui fut arrêté à Cuba pour contrebande d'armes, le 24 octobre 1963. L'ambassadeur du Canada dans ce pays fut mis au courant de l'arrestation de M. Lippert le 30 octobre 1963, c'est-à-dire six jours après celle-ci. Il demanda immédiatement un accès consulaire auprès du détenu, accès que les autorités cubaines lui accordèrent le lendemain 31 octobre. Une seconde entrevue avec M. Lippert lui fut accordée cinq jours plus tard, le 4 novembre 1963. Le même jour, l'ambassadeur eut des entrevues avec les autorités cubaines concernant la nature des accusations portées, les détails du procès envisagé, etc. Le même jour également, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures appelait l'ambassadeur de Cuba à Ottawa, exprimant le souci du Canada de voir M. Lippert faire l'objet d'un procès équitable et demandait des précisions au sujet des accusations officielles lancées à son égard. Le 8 novembre 1963, l'ambassadeur du Canada, agissant d'ordre du gouvernement, demanda au ministre des Affaires étrangères de Cuba de consentir à la déportation de M. Lippert vers le Canada, mais cette demande ne trouva aucune réponse. Le 12 novembre, l'ambassade du Canada fut avisée que le procès de M. Lippert aurait lieu quatre jours plus tard. Des représentations furent faites tant à Cuba qu'à Ottawa au sujet du caractère trop bref du délai en cause, et la date du procès fut alors remise au 23 novembre.

A l'issue du procès, auquel assista l'ambassadeur du Canada, M. Lippert fut déclaré coupable et fut condamné à 30 ans de prison. (Trois jours plus tôt, l'ambassadeur, d'ordre du gouvernement, avait fait des représentations énergiques au Gouvernement cubain, en exprimant de graves préoccupations au sujet de l'imposition possible de la peine de mort). Le 28 novembre 1963, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures appela l'ambassadeur de Cuba et lui fit part de la consternation du Gouvernement au sujet de la longue durée de la peine prescrite.

Des représentations officielles furent faites par la suite, à 35 occasions diverses, aux autorités cubaines, soit par l'ambassadeur du Canada à La Havane, soit par le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures s'adressant à l'ambassadeur de Cuba à Ottawa, les 9 décembre 1963, 31 décembre 1963, 14 janvier 1964, 6 juillet 1964, 21 août 1964, 23 avril 1965, 22 octobre 1965, 22 novembre 1965, 30 décembre 1965, 2 juin 1966, 24 juin 1966, 14 juillet 1966, 27 juillet 1966, 13 octobre 1966, 27 décembre 1966, 6 janvier 1967, 31 janvier 1967, 8 février 1967, 13 février 1967, 9 juin 1967, 19 juillet 1967, 26 mars 1968, 4 septembre 1968, 17 février 1969, 21 octobre 1969, 29 mai 1970, 23 juillet 1970, 9 octobre 1970, 18 novembre 1970, 21 novembre 1970, 7 mai 1971, 6 mars 1972, 19 mai 1972, 14 juin 1972, 7 février 1973. De nombreuses représentations de caractère moins officiel furent également faites aux autorités cubaines à Ottawa et à La Havane.

Dans le cadre de ces interventions, on a demandé qu'il soit fait preuve de clémence à l'égard de M. Lippert, on a demandé des assurances concernant son état de santé et on a demandé qu'il soit prochainement libéré pour des raisons humanitaires. Malheureusement, les appels répétés en faveur de sa libération prochaine n'obtinrent satisfaction